

LE DISTRICT DRÔME ARDÈCHE DE FOOTBALL

# DRÔME ARDÈCHE FOOT

*Procès Verbaux*





## Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 4

REUNION DU 17/10/2017

**Présidence** : M. Laurent JULIEN.

**Présents** : MM. Gérard FANTIN, Dominique REY, Gérard GIRY

### INFORMATIONS

*Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### DOSSIER N° 12

**Match n° 20045261, SERRIERES SABLON FC 2 / ST JEURE D'AY 1, Seniors coupe René Giraud du 08/10/2017**

Réserve d'avant match posée par le capitaine ST JEURE D'AY dite recevable concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de SERRIERES SABLON 2, ceux-ci étant susceptible d'avoir participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieur celle-ci ne jouant pas ce jour.

Après de la feuille de match de BOULIEU LES ANNONAY 1 / SERRIERES SABLON 1 du 03/10/2017, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.  
Le club de ST JEURE D'AY sera débité de 35,90 € pour frais de dossier.

### DOSSIER N° 13

**Match n°200454712, COUCOURON AS 1 / AUBENAS FC 1, coupe René Giraud du 08/10/2017**

Réserve d'avant match posée par le capitaine l'AS COUCOURON concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de **AUBENAS FC 2**, ceux-ci étant susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre avec l'équipe de **AUBENAS FC 1**, celle-ci ne jouant pas ce jour.

Après vérification sur Footclub des engagements des équipes d'AUBENAS en coupe René Giraud, il ressort que c'est bien l'équipe de AUBENAS FC 1 qui est engagée en coupe René Giraud.

La commission dit la réserve non recevable et confirme le résultat acquis sur le terrain.

### DOSSIER EN ATTENTE

**Match n° 19558246, US MONTMEYRAN / US DESAIGNES, Seniors D5 du 17/09/2017**

Evocation posée par le club de AS DESAIGNES.

**Laurent JULIEN**

**Gérard FANTIN**



# District Drôme Ardèche de Football

## Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°13

REUNION du 19 et 23 octobre 2017

**Président** : Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

**Présents** : Jacques MARON, Éric THIVOLLE, Djamel DJEDOU, André GALLICE, Denis GLANDU, Stéphan MONTALBANO, Bernard DELORME.

### A L'ATTENTION DES CLUBS

Félicitations à AS SUD ARDECHE FOOTBALL, FC LA VALDAINE, FOOT MONT PILAT pour leur qualification pour le 7<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France.

Passage à l'heure d'hiver des rencontres à compter du 29 octobre jusqu'à fin janvier.

Ne pas envoyer vos feuilles de matchs par mail à l'adresse [competitions.seniors@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardecche.fff.fr)

Il y a trop de demandes de modification de dates dans Footclubs restées sans réponse. Nous vous rappelons l'obligation de répondre rapidement, accepté ou refusé, dans le respect des délais réglementaires.

**FMI** : Il est très difficile d'utiliser la même tablette pour 2 rencontres qui se suivent : par exemple le match principal et le lever de rideau. Veuillez donc utiliser 2 tablettes indépendantes

Veuillez nous informer du résultat des rencontres en cas de non fonctionnement de la FMI. Tout en précisant, que lorsque la tablette a un dysfonctionnement, merci de nous tenir informé, et prendre soin de remplir le formulaire correspondant (document disponible sur le site du District).

### D1 ET D2 ET PLANNING DES RENCONTRES

Responsable:

Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

Suite à la qualification de FOOT MONT PILAT en Coupe de France le 12 novembre le match CHABEUIL – FOOT MONT PILAT est reporté au 28 janvier 2018.

### D3 ET D4 ET REFERENT FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE - Tel : 04.75.55.83.42 / P : 06.13.86.01.14

### D5 ET CONTROLE FEUILLES DE MATCHS

Responsable :

Bernard DELORME- Tel : 04.27.45.72.31 / P : 07.77.0764.50

## D6

### Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75385.42.00 / 06.31.93.31.15

Les engagements en 1ere phase sont clos. Engagement possible en 2<sup>ème</sup> phase à partir de fin janvier 2018

## COUPES RENE GIRAUD et XAVIER BOUVIER

### Responsable:

Djamel DJEDOU - Tel : 04.26.50.42.16 / P : 06.75.93.40.57

Les matchs de Coupes programmés doivent se jouer à la date prévue. En cas d'arrêt municipal l'équipe recevante devra trouver un terrain de repli ou inverser la rencontre sous peine de match perdu

## FOOT DIVERSIFIE

### Responsable :

Denis GLANDU – Tel : 06.49.14.50.00

## VETERANS

### Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

Stéphane MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

**POULE D** : ROMANS PS 4 et CHATEAUNEUF DE GALAURE sont forfait, pour la saison.

## FUTSAL

### Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

### **Coupe Nationale Futsal**

Le tirage du deuxième tour a eu lieu au siège de la Ligue le 16/10/2017.

CHATUZANGE le GOUBET- VALENCE FC5 le 30/10/2017 à 20H00.

BOURG les VALENCE FS –US GLE Arménienne VIENNE le 31/10/2017 à 20h50.

USPR –BBRM le 02/11/2017 à 21H00.



**PROCÈS-VERBAL N° 11**  
**Réunion du 20/10/17**

**Présents :** Roselyne LAULAGNET, Philippe AUBERT, Flavie CHANAS, Claude BRESSON, Robert ASTIER

**INFORMATIONS AUX CLUBS**

**Feuilles de matchs**

*Les feuilles de matchs du foot à 11 (catégories sans FMI) doivent être envoyées comme d'habitude par courrier dès le lundi.*

Seules les feuilles de matchs des U 15 garçons à 8, U 15 filles, U 13 , U 11 et les fiches bilan des plateaux U 7 et U 9 doivent être scannées à la nouvelle adresse Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Chaque feuille de match fera l'objet d'un message spécifique. Seules les fiches bilan U 7 et U 9 peuvent être envoyées groupées. Les clubs sont priés d'indiquer dans l'objet du message la catégorie et le niveau de pratique concernés.**

Pour les U 13 et U 15 à 8 garçons et U 15 filles vous devez coller l'étiquette à récupérer sur footclubs. Les autres feuilles doivent être complétées convenablement. Ecrivez en noir. Scannez les documents sous format PDF avec adobe acrobat pour faciliter leur exploitation.

En U 15 et U 13 , il est obligatoire d'enregistrer les résultats pour le lundi midi.

**Modifications de calendriers**

Vous pouvez par footclubs faire vos demandes de modifications de jour ou d'horaire des matchs La réponse des clubs sollicités doit être impérativement donnée 12 jours avant la date du match.

**ENTENTES**

Roselyne LAULAGNET – Port : 06.11.15.53.93

**TOURNOIS**

Responsable : Robert ASTIER- Port : 06.78.52.42.59  
Port : 06.78.52.42.59  
Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Autorisations de tournois accordées**

- RC SAVASSE  
U 11, U 15 à 8 le 31/03/18
- CORNAS  
U 11, U 13 le 09/06/18

## CATEGORIE U 9 et U 7

### Responsable :

Sylvain BOUCHARDON : Port : 06.71.05.96.54

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les poules sont disponibles sur le site rubrique « documents ».

Pour tous renseignements, contactez Sylvain Bouchardon et envoyez vos demandes par mail.

Les coordinateurs des poules doivent envoyer rapidement les dates des plateaux.

Fiches manquantes :

- **U 7 : 1 , 5, 6, 9, 12, 14, 16, 18, 19, 21**
- **U 9 : 1, 6, 12, 13, 14, 16, 17, 20, 26**

Les plateaux U 9 peuvent se dérouler le matin et les plateaux U 7 l'après midi si toutes les clubs de la poule sont d'accord.

**Tous les joueurs et les éducateurs doivent être licenciés.**

**Le club organisateur doit obligatoirement scanner la fiche bilan à la nouvelle adresse mail**

**Le règlement est disponible sur le site rubrique documents**

*Prochains plateaux :*

*U 7 et U 9 le 11/11/17*

## CATEGORIE U11

### Responsable :

Philippe Aubert - Port: : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

**Le retour par mail des feuilles de match U11 doivent faire l'objet d'un message spécifique. Il est demandé aux clubs de ne pas faire un message unique multi-catégories.**

**Courrier reçu : MONTELIMAR FC**

**Calendriers :** Les calendriers actualisés sont disponibles sur le site du District en rubrique PRATIQUE/FOOT D'ANIMATION.

Ces nouveaux calendriers portent les modifications enregistrées sur l'ensemble des PV.

Les dernières modifications portent donc sur les poules suivantes :

- **Bourgeons :** Poule N.

Les clubs sont priés de prendre note des modifications suivantes :

Bourgeons :

Poule N : Exempt 87 remplace MONTELIMAR FC 4 à compter du 11/11/2017.

RAPPEL : Lorsque le club recevant est un exempt c'est le premier club visiteur identifié qui devient club support du plateau.

L'horaire officiel des plateaux est samedi 14h00. Il est toutefois possible d'organiser les plateaux le samedi matin. Dans ce cas le club organisateur devra recueillir obligatoirement l'accord de tous les clubs participants.

Feuille de matchs :

De trop nombreuses feuilles de match de la 1<sup>ère</sup> journée ont été retournées à la commission mal renseignées. Manquaient notamment les indications concernant des dates et lieux des rencontres, des niveaux de pratiques, des numéros de licences de joueurs et de l'encadrement. La bonne organisation d'un plateau comprend également une partie administrative rigoureuse.

**RAPPEL IMPORTANT :**

***Conformément aux Règlements Sportifs, les joueurs et joueuses participant aux plateaux doivent être licencié(e)s.***

Les feuilles de match sont disponibles sur le site du District en rubrique  
« DOCUMENTS/DOCUMENTS/DOCUMENTS COMPETITIONS ».

Pour permettre le suivi de l'activité, le retour des feuilles de matchs vers le District est un impératif après le déroulement des plateaux et dans les meilleurs délais. La commission des jeunes doit également être informée du non déroulement d'un plateau par l'expédition de ce document argumenté.

**A compter de la saison 2017-18, les feuilles de plateau seront scannées sous format .pdf, par le club recevant et envoyées au district à l'adresse suivante : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)**

**Chaque feuille de match fera l'objet d'un message spécifique. Les clubs sont priés d'indiquer dans l'objet du message la catégorie et le niveau de pratique concernés.**

**Feuilles de matchs manquantes du 07/10/2017, à retourner au District dans les plus brefs délais :**

Promotion :

Poule A : RHODIA CLUB 1.

Poule C : CHOMERAC ES 1.

Poule E : RUOMS OL 1.

Espoirs :

Poule C : FC CHATELET 1.

Poule D : FC LARNAGE SERVE 1.

Poule E : PORTES VAL FC 2, TOURNON TAIN RC 2.

Poule G : MONTELIER US 1.

Poule I : CREST AOUSTE 1.

Poule K : LABLACHERE IND 1.

Bourgeois :

Poule A: SERRIERES SBL FC 1.

Poule D: VILEVOCANCE AS 1.

Poule I: CHABEUL FC 4, MONTMEYRAN US 2.

Poule J: PORTES VAL FC 4.

Poule L : LUC EN DIOIS 1.

Poule M: SAUZET FC 2.

Poule O: FC TRICASTIN 2.

**Feuilles de matchs manquantes du 14/10/2017, à retourner au District dans les plus brefs délais :**

Promotion :

Poule D : VALENCE OL 1, ACADEMIE FOOT Y ALENCE 1.

Espoirs :

Poule C : RHODIA CLUB 2.

Poule F : HOSTUN FC 1.

Poule H : VALLEE OUVEZE OS 1.

Poule K : PIERRELATTE 2.

Bourgeois :

Poule A: FOOT MONT PILAT 3.

Poule B: LARNAGE SERVES 2, FC RAMBERTOIS 1 .

Poule G: ST LAURENT EN ROYANS 1.

Poule H: LARNAGE SERVES 3.

Poule K: EYRIEUX EMBROYE 3.

Poule N: MONTELIMAR US 4.

*Prochains plateaux : Samedi 11 Novembre 2017*

## CATEGORIE U13

Responsable :

Salim BOUZIANE - Port : 07.60.48.77.32 Feuilles de matchs

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Coupe U 13 à 8 :**

Le 2<sup>ème</sup> tour de la coupe U 13 garçons aura lieu **le 28/10/17 à 15h.**

La 1<sup>ère</sup> équipe nommée organise le plateau.

Les plateaux sont disponibles sur le site rubrique documents ou dans le PV N° 10 du 13/10/17

Tous les plateaux du premier tour se sont joués

Compositions des plateaux 2, 7, 8 et 13 suite aux résultats définitifs du premier tour.



**Poule 2**

DAVEZIEUX 3  
FELINES SAINT CYR 1  
VALLIS AUREA FOOT 2  
CROIX DU FRAYSSE

**Poule 7**

SAINT JEAN DE MUZOLS 1  
PS ROMANS  
NORD DROME 2  
CHATEAUNEUF SUR ISERE 2

**Poul 8**

CHATEAUNEUF DE GALAURE 1  
SALAISE SANNE 3  
GENISSIEUX 1

**Poule 13**

SARRAS SAINT VALLIER 2  
SAINT FELICIEN1  
CHATEAUNEUF SUR ISERE 3  
PORTES LES VALENCE 2

**CATEGORIE U15**Responsable

Flavie CHANAS – 06.21.43.38.99 - Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Rappel règlement**

La mixité s'arrête à U 15

Seules les U 16 féminines du Pôle espoir ont le droit de jouer en U 15 garçons.

**CATEGORIE U15 FEMININES à 8**Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Les U 12, U 13, U 14 et U 15 peuvent jouer dans ce championnat

**Attention**

Les U 11 et les U 16 ne peuvent pas participer à ce championnat.

**Matches non joués**

Lorsque les matchs ne sont pas joués à la date prévue , pensez de prévenir par mail de la nouvelle date.

**CATEGORIE U17**Responsable :

Claude BRESSON - Port : 06.70.03.20.57

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Rappel règlement**

Aucune modification de calendrier ne sera accordée lors des 2 dernières journées de championnat (règlement article 13 paragraphe 8)

## CATEGORIE U19

### Responsable

Roselyne LAULAGNET : 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Horaires d' hiver**

A partir du 29 octobre jusqu'au 31 janvier seront appliquées les horaires d'hiver.

Les matchs U 19 auront lieu à 12h30.

## FUTSAL JEUNES

### **Philippe Aubert**

Tél : 04 75 04 30 38

Mobile : 06.80.92.81.87

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.**

**Courrier reçu :** FC RHONE VALLEE, FOOT MONT PILAT, OL CENTRE ARDECHE.

### **Engagements équipes :**

Situation au 13/10/2017 :

U13 : 72 Inscrits,

U15 : 36 Inscrits,

U17 : 24 Inscrits.

### **Retraits équipes :**

U13 Poule B : retrait de FOOT MONT PILAT 1.

U13 Poule D : retrait de FOOT MONT PILAT 2.

U13 Poule E : US VALLEE JABRON 1 remplace OL CTRE ARDECHE 2.

U13 Poule K : US VALLEE JABRON 2 remplace OL CTRE ARDECHE 1.

U15 Poule E : FC RHONE VALLEE remplace CO CHATEAUNEUF RHONE.

Telles que figurant au calendrier général des jeunes, les premières journées sont prévues :

-Les 21 et 21 Octobre 2017 pour la catégorie U13,

-Les 28 ou 29 Octobre 2017 pour les catégories U15 et U17.

### **IMPORTANT : Vérification des licences des pratiquants :**

Le District Drôme-Ardèche vous rappelle qu'à partir de la saison 2017/2018, les licences des joueurs ne seront plus éditées en version papier. Aussi, lors des rencontres où la FMI n'est pas en vigueur, ce qui est le cas de compétition Futsal Jeunes, les Clubs auront la possibilité pour assurer la vérification de l'identité des joueurs par les officiels du District présents sur les plateaux, de présenter les licences dématérialisées depuis l'application « FOOTCLUB COMPAGNON » disponible sur smartphone ou tablette. Ce support devient une présentation officielle.

L'application FOOTCLUB COMPAGNON pouvant elle aussi ne pas fonctionner, nous vous conseillons vivement d'imprimer un listing des licences avec photo sur papier libre en suivant la procédure suivante via « FOOTCLUBS » :

- Aller sur le menu « Licences »
- Cliquer sur l'onglet « Editions et extractions »
- Cocher « Edition licenciés »
- Choisir la catégorie
- Cocher le format « Listes licences matches »
- Valider
- Une fois le téléchargement terminé, cliquer sur « Edition licences » et imprimer le document

Les points clés du règlement Futsal Jeunes est en ligne sur le site du District dans l'arborescence DOCUMENTS/DOCUMENTS/DOCUMENTS FUTSAL.

Les clubs trouveront également dans cette rubrique les feuilles de matchs à compléter avant de les présenter lors de leur arrivée sur les plateaux, ainsi que le règlement sportif des compétitions.

Nombre de joueurs maximal pour chaque équipe: 10 joueurs peuvent figurer sur la feuille de match. 8 parmi ces 10 pourront participer à une même rencontre.

Les Joueurs devront se munir de chaussures à semelles blanches ou non marquantes.

**Prévoir 2 jeux de maillots numérotés ou chasubles de couleur différente.**

**Pratique en mixité :**

Les modalités de pratique en mixité en futsal sont identiques à celles utilisées en plein air. A titre d'exemple une joueuse U16F, ne peut pas pratiquer en U15 sauf si celle-ci est intégrée dans un Pôle Espoir.

*Le club recevant doit prévenir les autres clubs de la poule pour tout changement d'horaire.*

*Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant.*

**Avant chaque plateau, effectuer l'épreuve de jonglage ; cette épreuve est obligatoire.**

**Les équipes qui ne font pas l'épreuve de jonglage ne peuvent pas participer au plateau.**

50 contacts des pieds sans surface de rattrapage, départ libre (sol ou à la main)

20 têtes

Chaque joueur a droit à 2 essais

Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match jonglent

Le total **des 8 meilleurs** est pris en compte pour chaque équipe

La comptabilité est faite par les joueurs de chaque équipe en présence des éducateurs : les n° 1 ensemble, n° 2 ensemble.....

En cas d'égalité à la fin du plateau, **l'équipe qui a le plus grand total aux jongles est déclarée vainqueur.**

**ATTENTION Les clubs organisateurs des plateaux ne recevront pas de courrier.**

**Vous devez télécharger les feuilles de matchs spécifiques coupe en double exemplaires ainsi que les feuilles de résultats sur le site dans la rubrique documents puis documents compétitions et les envoyer dès le lundi au District par courrier (seules les feuilles de matchs de championnat sont scannées)**

## CATEGORIE U15

### Responsable

Flavie CHANAS – 06.21.43.38.99

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Rappel règlement**

La mixité s'arrête à U 15

Seules les U 16 féminines du Pôle espoir ont le droit de jouer en U 15 garçons.

## CATEGORIE U15 FEMININES à 8

### Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Les U 12, U 13, U 14 et U 15 peuvent jouer dans ce championnat

### **Attention**

Les U 11 et les U 16 ne peuvent pas participer à ce championnat.

## CATEGORIE U17

### Responsable :

Claude BRESSON - Port : 06.70.03.20.57

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Coupe VIVIER BOUDRIER**

Un tour de cadrage a lieu le 03/12/17

Le tirage a été effectué par Robert ASTIER responsable des tournois

5 rencontres auront lieu

Toutes les autres équipes seront exemptes

ROCHEMAURE – OLYMPIQUE RUOMS

MOURS SAINT EUSEBE – RHONE VALLEES

RHODIA OLYMPIQUE 2 – FC CHATELET 2

CENTRE ARDECHE – BOURG LES VALENCE

VALLIS AUREA – FOOT MONT PILAT

Certaines rencontres auront lieu le samedi

Vérifiez sur footclubs ou le site du District rubrique compétitions

## CATEGORIE U19

### Responsable

Roselyne LAULAGNET : 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Horaires d' hiver**

A partir du 29 octobre jusqu'au 31 janvier seront appliqués lzes horaires d'hiver.

Les matchs U 19 auront lieu à 12h30.

## FUTSAL JEUNES

### **Philippe Aubert**

Tél : 04 75 04 30 38

Mobile : 06.80.92.81.87

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.**

**Courrier reçu :** FC CLERIEUX ST BARDOUX, US VALLEE JABRON, ASF PIERRELATTE, CLONAS US 2 VALLONS, GS PEYRINS St DONAT, ES BOULIEU LES ANNONAY.

### **Engagements équipes :**

#### Situation au 13/10/2017 :

U13 : 72 Inscrits,

U15 : 36 Inscrits,

U17 : 24 Inscrits.

### **Retrait équipe :**

U13 Poule D : FC MUZOLAIS 2 remplacée par FC CLERIEUX ST BARDOUX

Telles que figurant au calendrier général des jeunes, les premières journées sont prévues :

-Les 21 et 21 Octobre 2017 pour la catégorie U13,

-Les 28 ou 29 Octobre 2017 pour les catégories U15 et U17.

### **IMPORTANT : Vérification des licences des pratiquants :**

Le District Drôme-Ardèche vous rappelle qu'à partir de la saison 2017/2018, les licences des joueurs ne seront plus éditées en version papier. Aussi, lors des rencontres où la FMI n'est pas en vigueur, ce qui est le cas de compétition Futsal Jeunes, les Clubs auront la possibilité pour assurer la vérification de l'identité des joueurs par les officiels du District présents sur les plateaux, de présenter les licences dématérialisées depuis l'application « FOOTCLUB COMPAGNON » disponible sur smartphone ou tablette. Ce support devient une présentation officielle.

L'application FOOTCLUB COMPAGNON pouvant elle aussi ne pas fonctionner, nous vous conseillons vivement d'imprimer un listing des licences avec photo sur papier libre en suivant la procédure suivante via « FOOTCLUBS » :

- Aller sur le menu « Licences »
- Cliquer sur l'onglet « Editions et extractions »
- Cocher « Edition licenciés »
- Choisir la catégorie
- Cocher le format « Listes licences matches »
- Valider
- Une fois le téléchargement terminé, cliquer sur « Edition licences » et imprimer le document

Les points clés du règlement Futsal Jeunes est en ligne sur le site du District dans l'arborescence DOCUMENTS/DOCUMENTS/DOCUMENTS FUTSAL.

Les clubs trouveront également dans cette rubrique les feuilles de matchs à compléter avant de les présenter lors de leur arrivée sur les plateaux, ainsi que le règlement sportif des compétitions.

Nombre de joueurs maximal pour chaque équipe : 10 joueurs peuvent figurer sur la feuille de match. 8 parmi ces 10 pourront participer à une même rencontre.

Les Joueurs devront se munir de chaussures à semelles blanches ou non marquantes.

Prévoir 2 jeux de maillots numérotés ou chasubles de couleur différente.

**Pratique en mixité :**

Les modalités de pratique en mixité en futsal sont identiques à celles utilisées en plein air. A titre d'exemple une joueuse U16F, ne peut pas pratiquer en U15 sauf si celle-ci est intégrée dans un Pôle Espoir.



## Commission des Arbitres

### PROCÈS-VERBAL N° 11

**Présents :** Eric MILHAN, Nicolas BRUNEL, Vincent BRET, Christophe GRUAU, Alexandre MARLHIN, Alexandre MARTIN, Michel POMMIER, Jean-Marie MONFORT.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous annonçons la naissance de Christopher au foyer de M. et Mme Sébastien TARARE.

#### COURRIERS DES ARBITRES

- M. NOUTAI Zinsou Joseph : Courriel reçu sur vos nouvelles coordonnées, lu et noté.
- M. MIGUEL David : Courriel reçu sur vos indisponibilités, lu et noté.
- M. RAHIBI Mehdi : CM reçu, nous vous souhaitons un prompt rétablissement.
- M. GRANGE Cédric : Courriel reçu sur vos indisponibilités, lu et noté.

#### COURRIERS DES CLUBS

- BORUSSIA VALENCE FC : Demande d'arbitre pour votre équipe D5, le 05/11/17, le nécessaire sera fait suivant disponibilités.
- FC SALAISE : Courriel reçu sur l'indisponibilité de votre arbitre Bruno SCIALACQUA, suite à un très grave accident de son fils, nous lui souhaitons un prompt rétablissement.
- AS ST JULIEN EN CHALENCON : Demande d'arbitre pour votre équipe D5, le 05/11/17, le nécessaire sera fait suivant disponibilités.

#### INFORMATIONS A L'ATTENTION DES ARBITRES

Les rapports d'observation d'arbitre ne peuvent à ce jour être validés, suite à un dysfonctionnement informatique.

Nous vous rappelons que pour les matches de Coupes R. GIRAUD et X. BOUVIER, en cas de match nul, il y a **prolongations** et tirs aux buts si nécessaire. **Ne pas oublier que nous changeons d'heure le dimanche 29 octobre, nous passons à l'heure d'hiver.**

**Rappel :** Les indispositions sur votre compte MyFFF sont prises en compte au plus tard 15 jours avant la rencontre. Toutes correspondances ayant un rapport avec la Commission de l'Arbitrage doit être faite sur la nouvelle boîte mail de la CDA : [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr) ou au 04.75.84.51.09.

#### « LE FOOTBALL ET SES REGLES » EDITION 2018

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « le Football et ses règles » édition 2018 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : [roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr)

Le montant du livre est fixé à 28€ (chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football).



# Commission Terrains et Equipements

PROCÈS-VERBAL N° 02

Réunion du 18 octobre 2017

**Présents :** RICHARD Jimmy, PALACIN Gérard, LEFEBVRE Roger, M FLANDIN Daniel, MONFORT Jean Marie, MARTINEZ Emile, ABANOZIAN Rémy.

**Excusé :**

**Correspondant Horizon Bleu :** D'AGOSTINO Dominique

## COURRIERS RECUS DE LA CFTIS

### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

#### Confirmations de niveau de classement

#### **PIERRELATTE – STADE GUSTAVE JAUME 1 – NNI 262350101**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 14/10/2024.

La Commission prend connaissance de la photo montrant que les bancs de touche ont été mis en conformité avec le Règlement.

Elle prononce le classement de cette installation en niveau 3 jusqu'au 14/10/2024.

### 2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

#### Tests in situ de maintien de classement

#### **CHANAS – STADE AIME BEC – NNI 380720101**

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 16/09/2022.

La Commission rappelle que le Règlement des Terrains et Installations Sportives est applicable et opposable depuis le 29 juillet 2014, et notamment, les articles 1.1.5 et 5.2.4 de ce Règlement.

Elle vous informe que, pour maintenir le classement de cette installation, des tests in-situ doivent être réalisés. Les résultats de ces tests permettront de s'assurer des performances sportives et de sécurité du gazon synthétique.

Elle demande donc que lui soient transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 31/12/2017

#### **SAINT AGREVE – COMPLEXE SPORTIF– NNI 072040101**

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 11/09/2021.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 04/07/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), par l'intermédiaire de la CRTIS, avant le 31/12/2017.

#### **TOURNON SUR RHONE – STADE SAINT JUST 3 – NNI 073240103**

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 15/09/2022.



La Commission rappelle que le Règlement des Terrains et Installations Sportives est applicable et opposable depuis le 29 juillet 2014, et notamment, les articles 1.1.5 et 5.2.4 de ce Règlement.

Elle vous informe que, pour maintenir le classement de cette installation, des tests in-situ doivent être réalisés. Les résultats de ces tests permettront de s'assurer des performances sportives et de sécurité du gazon synthétique.

Elle demande donc que lui soient transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 31/12/2017.

### 3. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

#### **SALAISE SUR SANNE – STADE ROBERT MAZAUD 1 – NNI 384680101**

Cette installation est classée en niveau 4SYE jusqu'au 04/11/2023.

Elle prend connaissance de l'absence d'Arrêté d'Ouverture au Public, comme demandé dans plusieurs PV.

Elle prononce le classement de cette installation en niveau Foot A11SYE jusqu'au 04/11/2023.

#### COURRIERS RECUS DE LA LIGUE

Lecture du président de la CDTIS d'un courrier de la LAURAF concernant la désignation par le District Drôme-Ardèche de deux référents membres de la CRTIS.

#### DOSSIERS EN COURS

- **MOURS SAINT EUSEBE** : éclairage pour homologation. (Dossier suivi par M FLANDIN)

#### COURRIERS ENVOYES A LA LIGUE

- **Eclairages E5 à facturer 50 euros** : SAINT AGREVE et PONT DE L'ISERE.

- **Eclairages EFOOT A 11 à facturer 50 euros** : SOYONS, EPINOUBE, JARCIEU, HAUTERIVES et LE CHEYLARD.

- **Eclairages EFOOT A 11 (déjà facturé 50 euros)** : VERNOUX

#### - DIVERS :

- **SAINT-AGREVE** : AOP.
- **CHATUZANGE LE GOUBET** homologation d'éclairage : dossier d'avis préalable envoyé (dossier suivi par M PALACIN)
- **VILLEVOCANCE** dossier d'avis préalable envoyé (M SCHMELZLE Frédéric contactera M PALACIN)
- **DIE** : réception du courrier de la mairie refusant l'homologation de l'éclairage du stade, courrier transmis à la Ligue (dossier suivi par M PALACIN)
- **SAINT ALBAN D'AY** : dossier agrandissement des vestiaires déjà réceptionné par la Ligue (attente de la sortie du dossier pour subvention de la mairie)

#### Terrains renouvellement + homologation en Niveau 5 :

- **ETABLES** (NNI 070860101), **ROUSSILLON** (NNI 383440101), **ROUSSILLON** (383440102), **CHAVANAY** (NNI 420560101) dossier remis par M PALACIN à M GOURMAND de la CRTIS.

- **CHAVANAY** (NNI 420560102) courrier remis à M GOURMAND de la CRTIS pour retirer ce terrain du classement.

## DIVERS

**GENISSIEUX** homologation + éclairage : M FLANDIN et M PALACIN ont rencontré la présidente du club (dossier en attente).

Tests Terrains synthétiques à réaliser :

- **TOURNON SUR RHONE** : la mairie est avertie (dossier suivi par M FLANDIN)
- **CHANAS** : la mairie est avertie (dossier suivi par M PALACIN)

**ANNEYRON** : stade Lafuma, visite de M DANON et M PALACIN pour vérification de l'éclairage le 13 novembre 2017 à 18h30.

**GUILHERAND-GRANGES** : stade Mistral, visite de M DANON et M MONFORT pour vérification de l'éclairage le 26 octobre 2017 à 19h00.

**CRUAS** : stade Gilbert ESPEYTE, visite de M DANON et M MARTINEZ pour vérification de l'éclairage le 30 octobre 2017 à 19h00.

RAPPEL :

- **Les clubs de 1<sup>ère</sup> Division du District Drôme Ardèche de Football susceptibles de monter en Promotion d'excellence au terme de la saison 2017-2018 doivent avoir leurs terrains classés en niveau 5 et avoir un éclairage homologué E5 pour les rencontres en nocturne.**
- Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité.  
La responsabilité de la mairie est engagée en cas d'accident.
- pour les compétitions en Drôme-Ardèche, **aucune dérogation ne sera accordée pour la saison 2017-2018**, seul un éclairage homologué permettra les rencontres en nocturne : classement EF11 (ex E6).

Les éclairages classés sont consultables sur FOOT 2000.

Tout nouveau projet concernant l'éclairage doit respecter la procédure suivant :

- Demande d'avis préalable adressée au District Drome-Ardèche de Football
- Constitution du dossier de demande d'avis préalable
- Procédure de demande de classement d'éclairage
- Classement d'éclairage.

### Dimensions des vestiaires

**Problématique** : des installations existantes avec des vestiaires ne répondant pas aux exigences réglementaires (20m<sup>2</sup> minimum hors douches et sanitaires) sont classées en niveau 5 par la CFTIS.

Rappel réglementaire : « Pour le classement en niveau 5 des installations sportives existantes, des dimensions minimales des vestiaires joueurs et arbitres conformes au règlement sanitaire départemental seront tolérées » ( Article 6.2.2. du Règlement des Terrains et Installations Sportives -Edition 2014).

Position de la FFF : l'application du Titre 6 pour les terrains de niveau 5 avec des dimensions de vestiaires inférieures à 20 m<sup>2</sup> est maintenue avec la condition suivante :

**« A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le Règlement de 2014 (chapitre1.3)**

**Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du revêtement de sol de l'aire de jeu.**

RESPONSABLES SECTEURS :

**M. MARTINEZ** : secteur **4, 3** (Terrains ci-joints : FC RHONE VALLES, FC EYRIEUX EMBROYE, FC MONTAGUT CF ENTREPRISES TOULAUDAINES, AS ST JULIEN LABROUSSE), **11 et 12**.

**M FLANDIN** : secteur **2, 3** (Terrains ci-joints : AS ALBOUSSIÈRE, FC CHEYLARD, AS GILHOC /ORMEZE, ST BARTHELEMY LE PIN, AS MARTINOISE (Saint martin de Valamas), AS DU PIC (Corpo ), AMS DE VERNOUX, GROZON) et **8**

**M PALACIN** : secteur **1 et 7**

**M LEFEBVRE** : secteur **5 et 6**

**M MONFORT** : secteur **3** (Terrains ci-joints : AS CORNAS, FL GUILHERAND GRANGES, RHONE CRUSSOL FOOT 07, UNION SPORTIVE FOOTBALL GRANGEAIS, VIVARS C SOYONS), **9 et 10**

*Prochaine réunion de la commission le 22 novembre 2017 à 18h30.*



## Bureau Directeur

PROCÈS-VERBAL N° 2

REUNION DU 08 SEPTEMBRE 2017

### LISTE DES PARTICIPANTS A LA REUNION

NOM - PRENOM	Présent	Excusé
VALLET JEAN FRANCOIS	x	
FEUGIER STEPHANIE	x	
ARMAND BRIGITTE	x	
ARNAUD ROLAND	x	
JULIEN LAURENT		x
MARON JACQUES	x	
MILHAN ERIC	x	
Assistent		
FAUCUIT SYLVAIN	x	
TERRASSE JEAN MARIE		x

### RAPPEL ORDRE DU JOUR

1. Dates et programmes pour les réunions de secteur
2. Revoir dossier parties finales : Foot diversifié et Loisir
3. Analyse et validation des fiches de poste du bureau
4. Réseaux Sociaux voir réglementation juridique voir doc "guide pratiques juridique" Page 10 § 1-2-2
5. Dossier sur match R1
6. Réunions avec les commissions.
7. Financement Tablettes
8. Précision sur le principe de fonctionnement dans les services et commissions
9. Restructuration du District – Rentrée du District
10. Hiérarchisation des actions ou dossiers ou projets à traiter

## 1 - DATES ET PROGRAMMES POUR LES REUNIONS DE SECTEUR

Les réunions de secteur se dérouleront la 3ème semaine de Janvier 2018 reste à fixer les dates et lieux  
Programme : Compétitions, Encadrement des équipes, Bonus Malus

## 2 ° REVOIR DOSSIER PARTIES FINALES : FOOT DIVERSIFIE ET LOISIR

Suite à la réunion de début de saison des clubs concernés, la commission doit être étoffée. On se doit d'apporter une aide pour l'organisation et la gestion

## 3° ANALYSE ET VALIDATION DES FICHES DE POSTE DU BUREAU

**Les fiches de postes pour :**

- Vice Présidente : Stéphanie FEOUGIER Validée et Actée
- Trésorière : Brigitte ARMAND Validée et Actée
- Secrétaire Général : Roland ARNAUD Validée et Actée
- Vice Président Délégué Jacques MARON Validée et Actée

## 4° RESEAUX SOCIAUX VOIR REGLEMENTATION JURIDIQUE

Selon les nouvelles réglementations en vigueur suivant le § 1-2-2 page 10 du Guide pratique juridique Information sera faite aux clubs sur les sanctions possibles en cas d'infraction.  
Voir avec le juridique pour les sanctions applicables.

## 5° FINANCEMENT TABLETTES

Sylvain FAUCUIT expose les éléments concernant les diverses facturations des tablettes en stock au District Drôme Ardèche. Il attire l'attention sur le fait qu'il n'y a plus d'aide de la Région pour le financement.  
De ce fait nous allons devoir réajuster les tarifs facturés aux clubs.  
Le bureau décide de remettre le traitement de ce dossier à l'ordre du jour du prochain bureau.

## 6° PRECISION SUR LE PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DANS LES SERVICES ET COMMISSIONS

Roland ARNAUD va rencontrer et faire un point de fonctionnement avec chaque commission.

## 7° HIERARCHISATION DES ACTIONS OU DOSSIERS OU PROJETS A TRAITER

En raison du nombre assez conséquent de dossier a traité, nous devons définir des priorités de traitement

## 8° INFORMATIONS DIVERSES

Jean François VALLET informe le bureau de l'accord à la majorité de cooptation de deux nouveaux membres au comité de direction : Philippe AUBERT, Djamel DJEDOU

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine réunion du Bureau Directeur, le 22 Septembre 18H



## Bureau Directeur

PROCÈS-VERBAL N° 3

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2017

### LISTE DES PARTICIPANTS A LA REUNION

NOM - PRENOM	Présent	Excusé
VALLET JEAN FRANCOIS	x	
FEUGIER STEPHANIE	x	
ARMAND BRIGITTE	x	
ARNAUD ROLAND	x	
JULIEN LAURENT		x
MARON JACQUES	x	
MILHAN ERIC	x	
<b>Assistent</b>		
FAUCUIT SYLVAIN	x	
TERRASSE JEAN MARIE		x

### RAPPEL ORDRE DU JOUR

1. Encadrement des Equipes
2. Départ anticipé des clubs lors de l'AG du District
3. Financement des Tablettes
4. Gestion barèmes des Sanctions (ex bonus malus)
5. Demande Commissions Marketing : inscription au réseau entr'actif
6. Informations en lien avec le personnel
7. Info / Questions diverses

## 1° ENCADREMENT DES EQUIPES

Réglementation plus élevée que la ligue

Certification à intensifier en évitant l'annulation des dates programmées.

## 2° DEPART ANTICIPE DES CLUBS LORS DE L'AG DU DISTRICT

Re-sensibiliser les clubs par respect pour les organisateurs et les clubs restant jusqu'à la clôture de l'assemblée.

## 3° FINANCEMENT DES TABLETTES

Le montant fixé pour la saison 2017/2018 est de 50 € par tablette.

## 4° GESTION BAREMES DES SANCTIONS (EX BONUS MALUS)

La nouvelle procédure est définie suite au vote de l'assemblée générale et concernant l'application du barème disciplinaire.

Le contrôle sera effectué par la commission de discipline et celle des compétitions deux fois par saison.

## 5° DEMANDE COMMISSION MARKETING : INSCRIPTION "RESEAU ENTR'ACTIF"

Dossier reporté en attente de compléments d'informations.

## 6° INFORMATIONS EN LIEN AVEC LE PERSONNEL

Stéphanie FEOUGIER informe les membres des points suivants :

- Retour sur les demandes de formation du personnel : le bureau confirme que seules les demandes de formations diplômantes sont prise en considération.
- Rappel sur les modalités de délivrance des titres restaurants.
- Demande d'harmonisation des frais kilométriques : discussion en cours
- Demande concernant les contrats de travail, une méthode de travail sera présentée au Délégué du personnel
- Restructuration de la commission médicale avec la mise en place d'un plan d'action

## 8° INFOS / QUESTIONS DIVERSES

Délégation en l'absence de Jean François VALLET : Stéphanie FEOUGIER, Jacques MARON et Roland ARNAUD, chacun dans leur compétence assurerons l'intérim.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine réunion du Bureau Directeur, le 06 Octobre 2017 18H30



## Bureau Directeur

PROCÈS-VERBAL N° 4

REUNION DU 06 OCTOBRE 2017

### LISTE DES PARTICIPANTS A LA REUNION

NOM - PRENOM	Présent	Excusé
VALLET JEAN FRANCOIS		x
FEUGIER STEPHANIE	x	
ARMAND BRIGITTE		x
ARNAUD ROLAND	x	
JULIEN LAURENT	x	
MARON JACQUES	x	
MILHAN ERIC	x	
<b>Assistent</b>		
FAUCUIT SYLVAIN	x	
TERRASSE JEAN MARIE		x

### RAPPEL ORDRE DU JOUR

1. Compétitions, demande de Jacques
  - Clonas 2 Vallons
  - Groupement Féminins FCFPR
  - Mesures à prendre suite incidents sur les stades ce WE (voir rapports délégués)
  - Point sur FMI D4
  - Désignation arbitre en D5 sur matchs à risques
2. Infos suite réunion DP
3. Préparation réunion des nouveaux présidents de clubs
  - Liste des présidents
  - Modèle Invitation
  - Lister les responsables de secteur concernés pour participation
4. Retour sur réunion Horizon 2020 à LAURA FOOT
5. Info / Questions diverses



## 1° COMPETITIONS.

- a) Jacques MARON informe le bureau directeur du dossier CLONAS US 2 VALLONS 2 pour engagement d'une 2<sup>ème</sup> équipe Senior en championnat D6 dans le district de l'Isère malgré nos différentes propositions et échanges. Le District Drome Ardèche a donné son accord par mail.
- b) Information sur l'avancement à la LAuRAFoot du dossier concernant le Groupement Féminin FCFPR
- c) Suite aux derniers évènements le bureau décide de sensibiliser à nouveau les clubs et les présidents de clubs, communiqué sur le site internet du District, envisager la convocation des clubs concernés.
- d) Sylvain FAUCUIT informe le bureau directeur de la reprise des formations FMI
- e) Désignation d'arbitre sur match à risque, après analyse, le bureau directeur décide de la nécessité de désigner systématiquement un arbitre sur les matchs identifiés à risque et ce quelque soit le niveau de compétition.

## 2° INFORMATIONS SUITE REUNION DELEGUE DU PERSONNEL

Stéphanie FEOUGIER informe le bureau directeur de la dernière réunion avec le délégué du personnel (suivant compte rendu)

Stéphanie FEOUGIER informe le bureau directeur sur quelques points essentiels

- Uniformisation des frais de déplacement à l'ensemble du personnel concerné.
- Remise à l'étude des contrats de travail
- Nouvelle explication concernant le fonctionnement et la gestion des tickets restaurants pour les salariés.

Stéphanie FEOUGIER informe le bureau directeur de l'incident concernant une demande de formation et le comportement d'un salarié du District : Le bureau donne son accord de rendez vous pour convocation.

## 3° PREPARATION REUNION DES NOUVEAUX PRESIDENTS DE CLUBS

Sylvain FAUCUIT présente au bureau directeur le programme et l'organisation de la réunion

- Accueil
- Présentation du District
- Echange en groupe de travail avec le (la) responsable de secteur
- Restitution des travaux de groupe
- Conclusion et clôture de la réunion
- Verre de l'amitié

La liste des présidents a été établie en prenant sur les deux dernières saisons soit environ 50 personnes  
Une invitation leur sera adressée.

Les responsables de secteur participeront à cette réunion

## 4° RETOUR SUR REUNION HORIZON 2020 A LAURA FOOT

Roland ARNAUD informe le bureau directeur du déroulement de la réunion

- Bonne participation
- Bon échange entre les différents groupes de travail
- Les participants ont appréciés l'approche de la FFF voulant prendre en compte les questions des clubs, des districts, des ligues : Le district Drôme Ardèche fera tout, en ce qui le concerne, pour que ce lien de proximité avec les clubs soit durable.

Un compte rendu de cette réunion nous sera envoyé.

## 5° INFO / QUESTIONS DIVERSES

Stéphanie FEOUGIER informe le bureau directeur concernant le projet KAOLACK ACADEMY CLUB :  
Le projet sera étudié lors de la prochaine réunion du bureau directeur

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine réunion du Bureau Directeur, le 27 Octobre 2017 18H00